

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil d'établissement du 10 juin 2026, à 18h30
au salon du personnel de l'école De Montarville

SONT PRÉSENTS :

Madame Valérie Barbin
Madame Marie-Hélène Breton
Madame Carolina Fernandez
Monsieur Louis-Michel Jutras
Monsieur Patrick Labrie
Madame Camille Paquet
Madame Claire Desrosiers
Madame Danielle Faucher
Madame Andréanne Desjardins
Madame Catherine Hamel
Madame Alexandra Lafontaine
Madame Sylvie Landry

ABSENCE SIGNIFIÉE :

Madame Jacqueline Fournier

ÉGALEMENT PRÉSENTE, agissant à titre de secrétaire, madame Julie Péloquin.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum;
Madame Valérie Barbin souhaite la bienvenue et constate le quorum à 18h38.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour;
Sur proposition dûment faite par madame Claire Desrosiers et appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

CE-2025-2026-63

3. Revue et approbation du procès-verbal du 21 mai 2026;
Sur proposition dûment faite par madame Valérie Barbin et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal du 21 mai 2026 est adopté tel que présenté.

CE-2025-2026-64

4. Suivi à la dernière rencontre;
Madame Sylvie Landry informe le conseil que le projet d'aménagement de la cour d'école avance et qu'une première pelletée sera faite à l'été.
L'appel d'offres a été envoyé par le CSSP et un contrat de 28,000\$ a été donné pour excaver et installer de la poussière de pierre collée, qui évite que de la boue se forme.

Le dossier va bien, après un retard supplémentaire dû au changement au niveau du chargé de projet. Elle informe les membres qu'une table de ping-pong en béton sera également installée dans la cour.

Une discussion a lieu au sujet des jeunes qui viennent le soir et la fin de semaine sur le terrain de l'école, et parfois même sur le toit.

Madame Marie-Hélène Breton demande si un suivi a été fait au sujet des supports à vélo, que l'école avait achetés et qui semblent n'avoir pas été installés. Madame Julie Péloquin indique ne pas avoir eu le temps de faire cette vérification depuis la dernière réunion du conseil, mais confirme que c'est toujours à son agenda.

5. Parole au public;
Aucun public présent.

6. Points de décision :

- 6.1. Liste des effets scolaires pour le 3^e cycle, approbation^D;
Madame Sylvie Landry présente les listes des effets scolaires pour le 3^e cycle et informe les membres que les deux postes d'enseignant(e)s pour les classes-cycle 3^e/4^e et 5^e/6^e n'ont pas été pris lors de la dernière séance d'affectation.

Une discussion s'ensuit sur le travail nécessaire pour l'établissement de ces listes.

Madame Sylvie Landry informe le conseil qu'elle appellera elle-même les parents des élèves qui seront affectés dans une classe-cycle. Une discussion s'ensuit sur l'importance de connaître le groupe de son enfant le plus tôt possible. Certaines années, l'annonce a été faite très tard dans l'été.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Danielle Faucher, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les listes des effets scolaires pour le 3^e cycle pour l'année scolaire 2026-2027.

CÉ-2025-2026-65

- 6.2. Dictée commanditée et répartition des montants, approbation;
Après consultation en CEE hier pour déterminer comment répartir la distribution des sommes amassés, soit un peu plus de 16,000\$, madame Sylvie Landry a présenté l'exemple du 85% pour le FDSCOUR et 15% pour le FDSFETE, qui donnait autour de 2,400\$ pour les activités rassembleuses.

Une suggestion a été faite par madame Landry d'augmenter légèrement la répartition vers le FDSFETE à 3,000\$, et la balance, un peu plus de 13,000\$, vers le FDSCOUR, ce qui a été approuvé par le CEE.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Andréanne Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le transfert de 3000\$ du FSDICTEE vers le FDSFETE, et la balance, un peu plus de 13,000\$, vers le FDSCOUR.

CÉ-2025-2026-66

- 6.3. Règles de fonctionnement du service de garde, approbation;
Madame Sylvie Landry présente les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027, que le conseil avait déjà approuvées, mais qui a dû être modifié à la suite d'un changement de tarifs demandé par le ministère.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Claire Desrosiers, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de fonctionnement du service de garde tel que modifié.

CÉ-2025-2026-67

- 6.4. Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, évaluation;
Madame Sylvie Landry présente l'évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours. Elle précise que le sondage, d'une centaine de questions, était exhaustif. Elle indique avoir noté les grandes lignes de l'évaluation, avec l'appui de madame Alexandra Lafontaine, et présente les résultats aux membres du conseil.

Des échanges se font entre les membres sur les différentes questions soumises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Camille Paquet, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours.

CÉ-2025-2026-68

- 6.5. Budget sommaire 2026-2027, adoption^D;
Madame Sylvie Landry présente le budget sommaire 2026-2027 de l'école De Montarville. Elle souligne une nouveauté cette année, soit une colonne pour les budgets de l'année dernière, afin d'établir un comparatif. La baisse de revenu est clairement constatée.

Madame Sylvie Landry explique en détail les particularités de chacune des enveloppes.

Au sujet du budget prévu pour la technopédagogie qui a été coupé de 50%, madame Camille Paquet mentionne l'existence d'une escouade informatique dans une autre école, formée d'élèves maîtrisant l'informatique, qui chapeaute des formations et des ateliers informatiques, ce qui libère la personne responsable de la technopédagogie.

Madame Camille Paquet demande si elle pourrait se plaindre de cette baisse des budgets à son député, appuyé de ce document, en cachant les infos spécifiques à l'école De Montarville.
Madame Landry confirme qu'elle pourrait le faire pour ce type de représentant.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Hélène Breton, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget sommaire 2026-2027.

CÉ-2025-2026-69

- 6.6. Choix de la date de l'assemblée générale de parents, décision;

Le conseil d'établissement appuie la suggestion de madame Sylvie Landry, proposant le mercredi 9 septembre comme date de l'assemblée générale des parents 2026-2027.

6.7. Rapport annuel des activités du Conseil d'établissement, adoption.

Madame Sylvie Landry présente le rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Claire Desrosiers, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le rapport annuel des activités du conseil d'établissement 2025-2026.

CÉ-2025-2026-70

7. Parole à la représentante du service de garde;

Aucune représentante n'est présente.

8. Parole aux membres du conseil d'établissement;

Danielle Faucher souligne la nouvelle gestion de la bibliothèque cette année et les changements positifs qui ont été faits. Madame Sylvie Landry ajoute qu'un élagage a été fait dans le contenu des étagères afin de pouvoir faire de la place à de nouvelles publications. Andréanne Desjardins tient à souligner le travail des bénévoles, et suggère qu'un coup de chapeau leur soit donné dans l'Info-Parents de septembre.

Madame Claire Desrosiers mentionne pour sa part l'appréciation par les élèves des hôtels à insectes, qui ont été dispersés dans la cour d'école.

Madame Andréanne Desjardins souligne quant à elle le projet Papillon vécu encore une fois cette année, qui est très apprécié par les élèves. Les papillons ont été libérés cette semaine par les élèves et c'est à chaque fois un très beau moment à vivre.

9. Parole au public;

Aucun public présent.

10. Parole à la direction;

Madame Sylvie Landry remercie le conseil pour le beau travail effectué dans la dernière, et souhaite revoir l'équipe l'année prochaine.

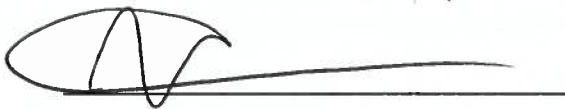
11. Correspondance;

Aucune correspondance n'a été reçue.

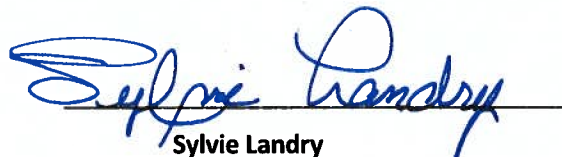
12. Levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

CÉ-2025-2026-71



Valérie Barbin
Présidente



Sylvie Landry
Directrice